

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

DEMAY

## **Fastes de la vertu pauvre en France ou statistique des prix Monthyon**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 6 (1865), p. 294-299

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1865\\_\\_6\\_\\_294\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1865__6__294_0)

© Société de statistique de Paris, 1865, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### *Fastes de la vertu pauvre en France ou statistique des prix Monthyon.*

« Si la statistique de la vertu était possible, disait, le 6 février dernier, l'honorable rapporteur du concours du prix Monthyon à l'Académie des sciences, l'auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte, M. Demay, en aurait fait la première tentative. » Et plus loin il ajoutait que : « Lorsqu'on vient à penser au grand nombre de questions statistiques qui n'ont pas reçu de solution sérieuse, ou qui n'ont pas même été effleurées, l'étonnement cesse bientôt en essayant soi-même de recueillir les faits nécessaires à l'éclaircissement d'une seule de ces questions. Ce sont des observations minutieuses qu'il faut saisir dans des circonstances favorables précises, et non des expériences qu'on puisse renouveler à volonté. Ces observations doivent presque toujours être guidées par un examen très-attentif et très-profond des conditions à remplir, et surtout elles doivent être très-multipliées; de sorte que le temps et les peines qu'elles exigent, avant qu'on puisse obtenir un résultat définitif, découragent les plus intrépides. »

Il nous a paru aussi utile qu'édifiant d'entreprendre la statistique d'une œuvre instituée par le fondateur du prix de statistique que décerne annuellement l'Académie des sciences. C'est un hommage rendu à l'illustre philanthrope, hommage qui a surtout pour objet de le faire connaître et de le glorifier dans une de ses plus intéressantes créations. Dans ce but, nous avons réuni tous les faits relatifs aux prix de vertu décernés par l'Académie française depuis 1819, et les documents qui suivent peuvent être considérés comme le résultat du dépouillement que nous en avons fait avec le plus grand soin.

La charité est aussi ancienne que le monde, et nous ne pouvons résister au désir de consigner ici, comme une sorte d'épigraphe à notre travail, la définition

qu'en donnait, il y a quinze cents ans, l'empereur Julien l'Apostat lui-même. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Eugène Talbot, traducteur de ses œuvres<sup>1</sup> :

« Le corps n'est point une partie de l'homme, mais plutôt une possession momentanée et transitoire; en sorte que l'homme tout entier c'est l'âme, et le premier devoir de l'homme envers l'âme, c'est de la rendre semblable aux Dieux en les prenant pour modèles et en les imitant, afin d'être unis éternellement à eux, quand nous aurons subi avec courage et avec piété toutes les épreuves de la vie. De ces principes dérive une morale nette et ferme dans son point de départ et dans ses applications, comme celle de l'école socratique ou stoïcienne, mais animée d'un esprit nouveau, échauffée de ce feu des vertus chrétiennes que l'on sent poindre dans Platon, dans Xénophon, dans Cicéron et dans Sénèque, mais qui, déjà plus ardent et plus vif dans Épictète et dans Marc-Aurèle, se répand à pleine flamme dans le sein de l'Église naissante. Ce feu, c'est la charité, c'est l'amour du prochain. Le soulagement des pauvres, des infirmes, des malades, l'accueil amical fait aux étrangers, l'hospitalité largement et cordialement donnée; l'aumône distribuée sans autre récompense que le sentiment du devoir accompli; les bons traitements envers les esclaves, les affranchissements multipliés avec une spontanéité libérale; la fraternité des hommes hautement proclamée et sincèrement pratiquée, toutes ces vertus existaient dans la société païenne : la foi chrétienne en fit sa base et sa loi. Entraîné par le courant de son siècle, autant que par la droiture de son esprit, Julien place la charité au premier rang des vertus qui rendent l'homme semblable aux Dieux. Selon lui, imiter Dieu, c'est avant tout aimer les hommes. C'est un acte saint, dit-il, d'accorder même à des ennemis le vêtement et la nourriture; car c'est à l'homme que nous donnons et non point à ses mœurs. » Et il ajoute : « Je pense que notre sollicitude doit s'étendre jusque sur les malfaiteurs enfermés dans les cachots. En cela l'humanité n'interrompt point le cours de la justice, ce serait aussi bien abuser de la force, quand, sur un grand nombre de détenus, les uns doivent être condamnés et les autres légalement absous, de refuser, en vue des innocents, quelque pitié aux coupables, que de se montrer, à cause des coupables, plein de dureté et de rigueur envers les innocents. Plus j'y songe, plus je vois en cela une injustice criante.... Ces hommes sont nos frères.... Tout homme est, bon gré mal gré, le frère d'un autre homme. Lorsque Jupiter ordonnait le monde, il tomba quelques gouttes de son sang sacré, d'où germa la race humaine; ce qui fait que nous sommes tous du même sang.... Donnons donc de notre avoir à tous les hommes, mais plus largement aux gens de bien.... Car, qui s'est jamais appauvri en donnant à ceux qui sont dans la pauvreté et dans la détresse?... Pour ma part, ayant fait souvent largesse aux indigents, j'en ai toujours été payé avec usure, et je ne me suis jamais repenti de ma libéralité. » Ainsi cet amour naturel pour l'humanité que Cicéron proclame le fondement de la justice<sup>2</sup>, et qui a conduit le Christ au supplice de la croix, est considéré par Julien comme le premier et le plus sacré des devoirs. »

Si la bienfaisance ainsi comprise et exercée fait ressembler les hommes aux Dieux, quel autre plus que le vénérable Monthyon peut se glorifier de les avoir imités!

---

1. Compte rendu au *Moniteur universel* du 4 mai 1863.

2. *Natura propensi sumus ad diligendos homines, quod fundamentum juris est.* — Lois I, ch. XV.

Quel essor les œuvres charitables de ce grand citoyen n'ont-elles pas donné à toutes les institutions pieuses de notre temps, aux Crèches, aux Asiles pour l'enfance, aux Écoles gratuites, aux Orphelinats, aux Caisses d'Épargne et de Vieillesse, et enfin à cette fondation nouvelle, la Société du Prince Impérial due aux généreuses inspirations d'une auguste Souveraine, institution moralisatrice qui, en enseignant aux enfants, dès le plus jeune âge, l'économie et la fraternité, en fait plus tard de bons fils, de bons ouvriers, de bons pères de famille et de bons citoyens!

Il y a bientôt un demi-siècle que la tombe s'est fermée sur Monthyon. On sait que sa longue existence (86 ans) fut entièrement consacrée au soulagement de la misère sous toutes ses formes. Une fortune considérable lui permettait de faire, et toujours en secret, d'abondantes libéralités. Mais est-ce à dire qu'il se contentait de distribuer des aumônes à ceux qui lui étaient désignés? Non; il voulait juger par lui-même et rien ne le rebutait dans sa recherche de l'infortune, et surtout de l'infortune imméritée. Sa pensée n'était pas, d'ailleurs, d'apporter aux malheureux un secours passager qui laissât reparaitre la misère le lendemain; il ne les perdait pas de vue, et ne se sentait véritablement satisfait que quand il pouvait se dire : Ceux-ci n'ont plus besoin de moi!

Il voulut aussi que la vertu eût sa récompense. Mais quelle vertu? Celle qui s'étale au grand jour? celle qui semble dire : regardez-moi? celle enfin qui n'est qu'un orgueil déguisé? Il ne la repoussait pas, car il glorifiait le bien de quelque manière qu'il se produisit; mais ce qu'il recherchait avec persévérance, c'est cette charité modeste qui ne se décèle que par le bienfait, qui s'ignore elle-même, qui est presque honteuse qu'on puisse la croire digne d'éloge.

C'est particulièrement en vue de cette charité qu'il fonda ses prix de vertu.

Est-il besoin de faire ressortir ici le but moral d'une semblable fondation?

Qui n'est immédiatement frappé des heureux résultats qu'elle va produire, en propageant de nobles exemples à imiter? Quel cœur noblement doué ne tressaillira pas, en effet, en entendant proclamer les actes les plus émouvants de piété filiale, de dévouement, d'abnégation, de sacrifice, et ne se sentira pas tenté de les accomplir?

Fontenelle rapporte que Colbert avait des espions pour découvrir les mérites inconnus. M. de Monthyon, lui aussi, a voulu qu'on recherchât partout la vertu modeste et obscure, et il a chargé l'Académie française de cette pieuse mais délicate mission.

Rappelons que l'éminente compagnie, en l'acceptant, décida qu'après la proclamation des actes de dévouement qu'elle aurait récompensés chaque année, un livret, les racontant avec la simplicité qui accompagne presque toujours leur accomplissement, irait en porter la connaissance dans tout le pays et même au dehors. C'était le moyen le plus sûr d'en favoriser l'imitation.

Fidèle au mandat qui lui a été ainsi conféré, l'Académie récompense, depuis plus de 40 ans, les œuvres de dévouement qui lui sont signalées, et déjà plus de 700 personnes ont reçu les palmes que M. de Monthyon lui a confiées.

Pour avoir obtenu un pareil résultat, que d'enquêtes n'a-t-elle pas dû provoquer, que de propositions, que de demandes ont dû lui être adressées, et combien son embarras a dû être grand pour arrêter son choix au milieu des touchants témoignages de vertu, dont la preuve lui était envoyée de toutes parts!

On a souvent dit que, puisqu'il y a des tribunaux pour punir le crime, il devrait

en exister pour récompenser les belles actions. L'Académie, à la demande de M. de Monthyon, a reçu cette glorieuse juridiction, et il ne s'est jamais élevé un doute sur l'impartialité rigoureuse, sur le zèle avec lesquels elle l'exerce.

L'œuvre à laquelle elle s'est ainsi associée est d'ailleurs considérable. Ainsi, on a calculé qu'elle décerne en moyenne 18 récompenses par année, et que ces 18 couronnes sont disputées par plus de 200 personnes, le plus souvent à leur insu, les propositions ou mémoires transmis à l'Académie étant généralement dus à l'initiative d'amis, de parents ou de l'autorité locale. Enfin, on estime que, depuis la fondation, elle a dû lire plusieurs milliers de ces mémoires.

Sur les 776 personnes couronnées, de 1819 à 1864, figurent 211 hommes et 565 femmes. Cette disproportion ne doit point surprendre, car si l'homme possède ces inspirations généreuses, mais rapides, ce courage du moment qui s'enflamme brusquement et peut s'éteindre de même, la femme seule est douée de ce dévouement sans bornes, incessant, continu, qui se produit sans bruit, mais efficacement, et qu'on trouve chez la mère, l'épouse, la fille et la sœur.

Le tableau ci-après indique le nombre des prix distribués chaque année de 1820 à 1862.

*Nombre de prix décernés chaque année de 1820 à 1862.*

1820 . . . . .	2	<i>Report</i> . . .	165	<i>Report</i> . . .	377
1821 . . . . .	2	1835 . . . . .	7	1849 . . . . .	13
1822 . . . . .	2	1836 . . . . .	11	1850 . . . . .	15
1823 . . . . .	5	1837 . . . . .	13	1851 . . . . .	27
1824 . . . . .	4	1838 . . . . .	11	1852 . . . . .	27
1825 . . . . .	8	1839 . . . . .	14	1853 . . . . .	21
1826 . . . . .	13	1840 . . . . .	13	1854 . . . . .	25
1827 . . . . .	14	1841 . . . . .	19	1855 . . . . .	21
1828 . . . . .	18	1842 . . . . .	17	1856 . . . . .	23
1829 . . . . .	17	1843 . . . . .	17	1857 . . . . .	28
1830 . . . . .	20	1844 . . . . .	20	1858 . . . . .	17
1831 . . . . .	16	1845 . . . . .	20	1859 . . . . .	21
1832 . . . . .	16	1846 . . . . .	17	1860 . . . . .	21
1833 . . . . .	11	1847 . . . . .	16	1861 . . . . .	25
1834 . . . . .	17	1848 . . . . .	17	1862 . . . . .	22
<i>A reporter.</i> . .	165	<i>A reporter.</i> . .	377	<i>Total.</i> . . .	683

L'accroissement considérable, qui se produit à partir de 1826, s'explique par ce fait qu'antérieurement l'Académie ne recevait de mémoires que de l'autorité locale, et que, depuis, elle a cru devoir faire appel à tous les témoignages. Elle a vu ainsi arriver à sa connaissance une foule d'actes de dévouement, de charité, accomplis dans le silence de la famille, et que souvent leurs auteurs mettaient le plus grand soin à tenir secrets, soit dans un sentiment de modestie toute chrétienne, soit pour dissimuler les infortunes qu'ils avaient secourues et respecter ainsi de légitimes susceptibilités.

Les sommes affectées par l'Académie, conformément aux instructions du fondateur, aux prix qu'elle distribue, ne sont pas sans importance. Ainsi, de 1820 à 1822, elle a distribué en argent 353,400 fr.; en médailles, 397,050 fr.; ensemble, 750,450 fr.

Où est allé cet argent? N'est-il pas facile d'en deviner l'emploi? N'y a-t-il donc plus de malades, plus d'infirmités, plus d'idiots, plus d'orphelins, plus d'infortunes de toute nature, à secourir et à consoler? Sans nul doute, cet argent sera une nouvelle source de bonnes œuvres. Et comme le dit l'honorable M. Vitet: « Ces pau-

vres que vous récompensez sont les trésoriers de M. de Monthyon, les intègres dépositaires, les ingénieux distributeurs de sa féconde charité. »

La charité est-elle l'apanage d'un âge plutôt que d'un autre ?

Ouvrons les livrets et nous verrons, parmi ceux qui les ont reçus, des enfants de 6 ans, 12 ans, 13 ans, à côté d'octogénaires, d'un nonagénaire, d'un centenaire !

On a dit que le courage n'attend pas le nombre des années; il en est de même de l'esprit de charité et de dévouement.

Si l'âge n'a pas d'influence sur le développement de cet esprit, peut-être les positions sociales en ont-elles ? Il n'en est rien. Il semble, au contraire, que toutes se soient donné rendez-vous dans ce sanctuaire de dévouement. Ainsi, sans parler des membres du clergé des divers cultes, dont la profonde charité est de notoriété publique en France, nous trouvons, parmi les professions qui ont fourni la plus large part de traits d'humanité, 217 domestiques, 66 manœuvres, 45 lingères, 22 instituteurs, 13 mariniers, 6 anciens militaires.

Le chiffre considérable afférent à la première de ces professions prouve que, malgré de nombreuses et tristes exceptions, surtout dans les grandes villes, le *domestique* est encore aujourd'hui, comme l'indique son nom, membre de la maison. Ce chiffre fait en même temps l'éloge des maîtres qui ont su inspirer de si nombreux, de si durables attachements.

Le tableau suivant est plein d'intérêt; il fait connaître le nombre des lauréats (pour lesquels ce renseignement a pu être obtenu) classés à la fois d'après le nombre des personnes qu'ils ont secourues, et des membres de leur famille déjà à leur charge.

Nombre des lauréats.	Nombre des personnes qu'ils ont secourues.	Charges de famille.			Total.
		Propres enfants.	Frères et sœurs.	Ascendants ou autres parents.	
39	1	3	6	30	39
22	2	7	3	24	44
28	3	30	6	38	84
13	4	23	10	19	52
17	5	45	20	20	85
15	6	24	32	34	90
9	7	17	49	27	93
1	8	»	1	7	8
7	9	34	18	11	63
5	10	22	10	18	50
2	11	12	»	10	22
3	12	12	10	13	35
1	13	»	11	2	13
1	14	»	8	9	17
1	15	8	1	6	15
1	16	»	8	8	16
2	18	18	9	9	36
<b>167</b>		<b>255</b>	<b>222</b>	<b>285</b>	<b>762</b>

Les témoignages de persévérance dans le dévouement sont nombreux. Des existences entières ont été consacrées à de bonnes actions, actions d'autant plus méritantes qu'elles avaient souvent pour objet des soins d'une nature pénible. Ainsi nous constatons des périodes de 65, 60, 57, 56, 45, 44, 40, 35 années remplies d'actes de bienfaisance qui font le plus grand honneur à l'humanité.

L'amour du bien a-t-il, en France, des zones privilégiées ? Nullement. Il est même permis de croire que, si la connaissance des prix que décerne l'Académie

était égale dans tous les départements, on verrait leurs habitants y concourir dans une proportion peu différente. Dans la situation actuelle, on trouve que la Seine a fourni 125 candidats; Seine-et-Oise, 27; le Pas-de-Calais et la Loire-Inférieure, 20; les Vosges, 18; les Bouches-du-Rhône, 16; la Seine-Inférieure, 14; Seine-et-Marne, 14; Rhône, Charente-Inférieure et Somme, 13. — Les Hautes-Alpes, Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Orientales n'en ont pas eu.

Le chiffre exceptionnel de la Seine s'explique, d'abord par son énorme population, puis par ce fait que, faute de renseignements venus des autres départements, les prix lui ont été exclusivement décernés dans les cinq premières années. Seine-et-Oise s'est senti de sa proximité de la capitale. Dans le Pas-de-Calais, la Loire-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Inférieure, la Charente-Inférieure et la Somme, le voisinage de la mer, si féconde en sinistres, a dû provoquer de nombreux dévouements.

DEMAY,

*Lauréat de l'Institut.*

(Prix Monthyon de statistique.)

---